

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 10 octobre 2006 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence :	M. DEROBERT Michel
Présents :	M. ALBERTO Pierre M. BAUMGARTNER Andréas Mme BOADA Anne M. BUCHETTI Pierre-Antoine Mme CADEI Geneviève M. COLARUSSO Alessandro Mme EPARS Françoise M. FEYER Georg Mme GOBBI Eve M. GRAND René M. GUX Jean-Pierre Mme PORCHET Arlette M. REINMANN Bruno M. RYCHNER Georges M. STALDER Michel
Excusé :	M. LAGRANGE Philippe
Assistent :	Mme HUMBERT Yvonne, maire M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 mai et du 20 juin 2006
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Proposition de résolution demandant l'ouverture du poste de police de Versoix 24/24 heures et 7/7 jours
5. Transformation et rénovation de l'ancienne « Maison Leuba » (délibération)
6. Nomination des présidents des locaux de vote pour 2007
7. Propositions du Maire
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos (naturalisation)



Le président ouvre la séance et salue toutes les personnes présentes.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 30 MAI ET DU 20 JUIN 2006

- **Séance du 30 mai 2006**

Mme BOADA demande de modifier son intervention de la manière suivante :

Page 182, avant-dernier paragraphe : Mme BOADA propose que la commission sociale soit consultée **pour l'établissement d'un cahier des charges pour le nouveau locataire de l'épicerie.**

M. GUEX souhaite que la contre-proposition du GIG à la proposition de résolution du Groupe radical soumise lors du Conseil municipal du 30 mai 2006 soit insérée en page 182, après son intervention, 10^e paragraphe.

- **Séance du 20 juin 2006**

Mme PORCHET demande la rectification suivante :

Page 185, point 2, 4^e paragraphe : Cette motion sera mise à l'ordre du jour **d'un** prochain Conseil municipal...

Sous réserve de ces modifications, les procès-verbaux sont adoptés par 13 voix pour et 2 abstentions chacun.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président communique les informations suivantes :

- ***Commission sécurité***

Lecture d'un courrier du GIG faisant part d'un problème de dysfonctionnement au sein de la commission sécurité et de la violation de l'obligation de confidentialité propre à toute prise de décision par une commission, notamment lors de la venue du Capitaine des pompiers. En effet, ce dernier a assisté à toute la commission lors du vote du budget et a quitté la séance muni d'une copie du procès-verbal de ladite séance. Le GIG demande à l'Exécutif et/ou aux présidents de commissions de veiller à ce que les personnes invitées à une commission se retirent avant les prises de décision les concernant.

M. BAUMGARTNER stipule que le capitaine des pompiers a toujours assisté à la commission lors de la discussion du budget et qu'effectivement M. QUIQUEREZ a quitté la séance avec une copie du procès-verbal de la commission. Il prend note de la remarque et pense qu'à l'avenir il faudra inviter le capitaine à quitter l'assemblée pendant les débats.

Mme GOBBI indique aussi qu'elle a entendu des propos choquants de la bouche du capitaine au lendemain de cette séance et demande fermement la confidentialité lors des commissions.

M. GRAND propose qu'un courrier soit adressé à M. QUIQUEREZ pour lui faire part de ces doléances.

M. STALDER pense qu'un rappel à l'ordre est souhaitable, le capitaine prenant un peu trop de liberté par rapport aux autorités communales.

Le président du Conseil écrira un courrier au capitaine en soulevant le problème évoqué.

- ***Attribution des appartements dans le nouvel immeuble communal***

Long courrier de la régie Besuchet, répondant à la question de savoir si des habitants de Genthod risquaient d'être évincés en tant que candidat locataire par rapport au taux d'effort demandé, et suite à la demande faite à la régie de ne pas être trop pointilleuse sur ce point pour les communiens.

M. DEROBERT n'ayant pas eu connaissance de cas de refus pense qu'il n'y a pas lieu de douter de la réponse de la régie stipulant notamment qu'aucune personne de Genthod n'a été écartée.

- ***Chemin de la Pralay***

Lecture de l'avis de droit, demandé par la Mairie, spécifiant que le rachat à M. DE GIOVANNINI de cette parcelle ne représenterait pas un précédent par rapport aux autres chemins privés. Le prix de vente articulé de Fr. 25'000.00 semble tout à fait raisonnable.

Le rachat étant un moyen de régler ce problème lancinant d'une manière pragmatique, le président souhaite que la commission de l'aménagement du territoire se penche sérieusement sur ce cas.

Mme GOBBI indique que ce point est d'ores et déjà prévu à l'ordre du jour de la prochaine commission. Elle relève toutefois que le dossier est compliqué, au vu des droits de voisinage.

M. RYCHNER rappelle qu'il avait aussi fait une demande dans ce sens lors d'un précédent Conseil.

- ***Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)***

Prochaine réunion jeudi 12 octobre dans la salle du Conseil municipal de Genthod.

M. DEROBERT ne manquera pas de communiquer, lors du prochain Conseil, le compte rendu des travaux honorables de cette congrégation.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- ***Elections municipales 2007***

Mme le maire communique les informations quant au calendrier des élections municipales 2007.

Une copie est transmise à tous les conseillers.

- ***Epicerie***

Lecture d'un courrier émanant de Me BRUTSCH concernant le jugement rendu par la 5^e Chambre du Tribunal des baux et loyers le 25 septembre 2006, jugement aux termes duquel l'évacuation de M. JUCHLER a été prononcée.

Toutefois, Me BRUTSCH a dû intervenir dans un premier temps auprès du Greffe du Tribunal des baux et loyers, le jugement étant daté par erreur du 25 septembre 2005. Pour éviter toute confusion, et notamment que M. JUCHLER ne vienne pas se prévaloir d'un bail tacite depuis le 25 septembre 2005, il a sollicité la modification de cette erreur matérielle. Il convient maintenant d'attendre que ce jugement soit définitif et exécutoire. Il le sera à l'échéance d'un délai de 30 jours à compter de sa notification. Passé ce délai (qui risque de courir à compter d'une nouvelle notification du jugement à raison de la modification de la date), il sollicitera une expédition conforme exécutoire de ce jugement afin de pouvoir procéder à son exécution.

- ***Compagnie des sapeurs-pompiers***
 Le fourrier J.-M. ANDRIE ne fait plus partie de la compagnie depuis le 30 août 2006. Suite à sa demande, il sera transféré dans la compagnie de Bellevue comme sous-officier, et cela en accord avec le Capitaine HOSTETTLER.
 Le fourrier A. TRACHSEL a été enregistré auprès de la Sécurité civile, il a repris la totalité des fonctions de fourrier.
 Le sergent-major G. MAYORAZ a été nommé auprès de la Sécurité civile, il reprend la gestion du matériel de la compagnie et son entretien, ainsi que l'équipement personnel de chaque sapeur.
 A noter que les deux sapeurs ont suivi avec succès leurs écoles respectives en 2005 et 2006.
- ***Bouée visiteurs au Creux-de-Genthod***
 Courrier du département du territoire stipulant que la demande est actuellement en cours d'examen. Une réponse dans les plus brefs délais sera communiquée à la Mairie.
- ***Promotions citoyennes***
 Vendredi 10 novembre 2006 à 18h30 à la salle communale. Les présidents des commissions et le président du Conseil municipal sont conviés à présenter leurs activités.
- ***Séance d'information pour les nouveaux électeurs étrangers***
 Vendredi 17 novembre 2006 à 18h30 à la salle communale. Les étrangers adultes, domiciliés à Genthod, ayant obtenu le droit de vote au niveau communal seront conviés.
 Les présidents des groupes politiques sont invités à préparer une présentation des objectifs politiques de leur groupe. De même, les présidents des commissions voudront bien prévoir de présenter brièvement leur commission, et pour terminer la parole sera donnée au président du Conseil municipal.
- ***Route de Collex***
 Réponse du service des routes à la demande de la Mairie qui s'enquiert de l'avancement du dossier concernant les autorisations de construire pour la réalisation du trottoir entre la route de Valavran et le chemin des Limites.
 Sous réserve de la signature de l'adjudication et du planning de l'entreprise adjudicataire, les travaux pourraient être entrepris courant octobre ou début novembre 2006.
 Mme le maire espère que le calendrier sera tenu et relève que ce résultat est le fruit d'une correspondance soutenue par la Mairie.
- ***La Poste***
 Mme le maire donne lecture, pour rappel, d'un courrier reçu en début d'année par La Poste. Il stipulait qu'en ce qui concerne l'aménagement d'un bureau de poste dans le futur bâtiment communal, elle ne pouvait pas se prononcer, car différentes études sur l'organisation du service de distribution de la région de Genthod sont en cours. Aussi, elle attend le résultat de ces dernières avant de prendre une décision.
- ***Organisation Mairie***
 Pour éviter des dysfonctionnements, il est demandé à l'avenir aux conseillers municipaux de s'annoncer et s'inscrire par écrit (courriel ou bulletin d'inscription) auprès de la Mairie pour les repas ou autres manifestations.

4. PROPOSITION DE RESOLUTION DEMANDANT L'OUVERTURE DU POSTE DE POLICE DE VERSOIX 24/24 HEURES ET 7/7 JOURS

M. GUEX juge relativement utopique de penser que ce poste pourra rester ouvert 24/24 heures et 7/7 jours au vu des heures d'ouverture des postes en ville. Toutefois, il estime important de revoir le concept de sécurité sur la rive droite de manière à intégrer une police de proximité.

Mme GOBBI a lu que le poste de Versoix avait augmenté ses heures d'ouverture pendant une période d'essai.

Mme le maire confirme ces propos et souligne que cette augmentation des heures de présence est consécutive à d'autres résolutions provenant de communes voisines. Il faut savoir que toutes les communes de la rive droite se sont mobilisées dans ce sens. Elle rappelle aussi que ce poste devait normalement être supprimé et que, suite à une pétition à l'initiative de Genthod, il est resté heureusement ouvert.

Mme PORCHET précise que le GLRD a aussi abordé le thème de la sécurité et qu'effectivement chaque commune de la rive droite est très sensible à cette problématique.

Mme le maire répond à la demande de M. STALDER, qui souhaite connaître la fréquence de passage de la police aux abords de l'école, que la Mairie n'est pas informée de sa venue, ni avant, ni pendant. Toutefois, il semblerait, selon Mme CADEI, qu'elle vienne deux fois par année.

M. BAUMGARTNER donne lecture de la proposition de résolution.

Le Conseil municipal, considérant

- *que la sécurité de la population de Genthod et des communes voisines requiert un engagement de police plus important,*
- *que le nombre d'habitants est en augmentation de par l'installation d'entreprises, d'écoles privées comportant un grand nombre d'élèves dans nos communes de la rive droite du lac,*
- *l'augmentation des délits nocturnes et des incivilités dont les communes doivent assumer les dégâts souvent coûteux,*
- *les vols dont nous sommes régulièrement le sujet,*
- *une circulation de transit importante accompagnée du non-respect des signalisations routières et de l'indiscipline constante régnant autour de nos écoles malgré toutes les mesures physiques mises en place,*
et constatant que les interventions depuis le poste de Blandonnet ne correspondent pas aux exigences de proximité permettant d'assurer la sécurité de nos habitants dans un délai convenable, demande au Conseil d'Etat
- *de revoir le concept de base de la police sur la rive droite du lac ;*
- *de prévoir une présence au poste de police de Versoix 24/24 heures et 7/7 jours capable de garantir la sécurité demandée par la population par une surveillance constante due à la présence efficace et permanente de la police dans nos communes.*

Mise au vote, la résolution est adoptée à l'unanimité (15 voix)

5. TRANSFORMATION ET RENOVATION DE L'ANCIENNE « MAISON LEUBA » (DELIBERATION)

M. RYCHNER rappelle que la demande d'autorisation a été déposée le 23 août 2005 et a été acceptée en date du 23 juin 2006. Le 12 septembre dernier la commission des bâtiments a donné un préavis favorable aux travaux tels que présentés. Ce bâtiment comprendra donc 6 appartements, dont 2 nouveaux. Quelques difficultés consécutives aux murs en molasse ou encore à une poutraison sous dimensionnée et mal adaptée sont à relever. Un investissement de l'ordre de 2,8 millions est nécessaire.

M. STALDER pense que de réaménager ce bâtiment est une bonne opportunité, et maintenir ainsi des citoyens au milieu du village va dans le sens des souhaits du GIG.

Mme PORCHET, au nom du groupe radical, indique qu'il est très satisfait du projet de rénovation de ce bâtiment élaboré par l'architecte, car il correspond tout à fait à l'objectif souhaité par ce groupe politique lorsqu'il a proposé en 2002 au Conseil municipal l'achat de ce bâtiment. La faction radicale approuve donc ce projet de délibération.

Le président donne lecture de la délibération.

Vu les articles 30, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu la vacance actuelle en matière de logements, vu la volonté des autorités communales de rénover une ancienne maison villageoise destinée à de l'habitation sur la parcelle No 1247, feuille 9, de la commune de Genthod, sise au 31, rue du Village,

vu le projet de construction établi par M. Claude Meylan, architecte, vu l'autorisation définitive de construire (DD 100090) délivrée par le département des constructions et des technologies de l'information en date du 23 juin 2006, vu le plan financier établi par M. Claude Meylan, architecte, en date du 4 août 2006, vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments du 12 septembre 2006, et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide

1. *D'approuver le projet de transformation/rénovation de l'ancienne « Maison Leuba » parcelle No 1247, feuille 9 de la commune de Genthod, propriété de la commune de Genthod, sise au 31, rue du Village, selon le projet autorisé par le département des constructions et des technologies de l'information et approuvé par la commission des bâtiments.*
2. *D'ouvrir un crédit extraordinaire de 2,8 millions pour la réalisation de ce projet.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine financier.*

Mise au vote, la délibération est approuvée à l'unanimité (15 voix)

6. NOMINATION DES PRESIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2007

Votation du 11 mars 2007

Président :	M.	Georg FEYER
Suppléant du président :	M.	Michel STALDER
Vice-président :	M.	Pierre-Antoine BUCHETTI
Suppléant du vice-président :	M.	Georges RYCHNER

Votation du 17 juin 2007

Présidente : Mme Anne BOADA
 Suppléant de la présidente : M. René GRAND
 Vice-présidente : Mme Geneviève CADEI
 Suppléant de la vice-présidente : M. Bruno REINMANN

Votation du 21 octobre 2007

Présidente : Mme Eve GOBBI
 Suppléant de la présidente : M. Jean-Pierre GUEX
 Vice-président : M. Michel DEROBERT
 Suppléant du vice-président : M. Alessandro COLARUSSO

Votation du 25 novembre

Président : M. Michel STALDER
 Suppléant du président : M. Andréas BAUMGARTNER
 Vice-président : M. Jean-Pierre GUEX
 Suppléante du vice-président : Mme Eve GOBBI

7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

‣ *Chemin de la Petite-Voie*

M. STALDER signale que les travaux dans ce chemin ne sont pas signalés correctement et s'avèrent être dangereux.

M. SCHMULOWITZ prendra contact avec l'entreprise concernée dans les délais les plus brefs.
 En cas d'accident, la responsabilité incombe en premier lieu à la Mairie.

‣ *Crèche*

Mme BOADA demande où en est la procédure de déclassement du terrain acheté récemment par la commune de Bellevue pour la construction de la nouvelle crèche intercommunale. Elle souligne qu'il y a 120 familles en attente.

Mme le maire indique que Bellevue a entamé la procédure estimée à environ une année. Puis un délai d'un an supplémentaire sera nécessaire pour la construction. Ce temps était prévu au départ, la crèche provisoire devant être opérationnelle pendant deux voire trois ans.

Mme GOBBI relève le mauvais état notoire des bâtiments de la crèche provisoire.

‣ *Chemin des Chênes*

M. BUCHETTI remercie pour la pose des stops dans les chemins adjacents, mais relève que le stop du chemin Pré-Roset a été effacé.

M. SCHMULOWITZ indique que l'entreprise travaillant dans ce secteur va le retracer dans un avenir proche.

De plus, il rappelle que l'OCM attend les délibérations communales concernant le maintien ou non de ces stops au vu de l'opposition faite par M. MOTTIER à ces marquages, tant sur le chemin des Chênes que la route de Rennex.

M. BUCHETTI regrette l'absence de stops sur le chemin des Hauts-de-Genthod.

M. SCHMULOWITZ rappelle que ce chemin est privé et que les stops ne se dessinent pas au gré des humeurs. Toute demande doit être soumise à l'OCM, qui étudie l'opportunité à tel ou tel endroit.

Ce sujet sera traité en commission du génie civil pour un examen exhaustif de la situation.

➤ ***Circulation au centre du village***

Interpellé par des comuniers sur la problématique au centre du village, en particulier dans le voisinage du nouvel immeuble, M. GUEx souhaite que la Commune s'inquiète dès maintenant des restrictions de circulation qui seront probablement nécessaires.

M. SCHMULOWITZ indique qu'il a rencontré M. BUFFET à ce sujet. Un projet est d'ores et déjà à l'étude et sera soumis à la commission du génie civil.

➤ ***Nuisances sonores***

Mme CADEI a été interpellée au sujet des nuisances sonores subies durant l'été par les habitants de l'immeuble situé à la route de Valavran, consécutives à la présence de jeunes ayant tendance à dépasser quelque peu les horaires de bruit autorisés vers les rochers. Ces habitants ne savent pas exactement à qui s'adresser.

Mme HUMBERT indique que la Mairie a reçu les mêmes plaintes et qu'elle a demandé à l'agent Securitas de bien vouloir intervenir auprès de ces jeunes et leur demander de baisser l'intensité des haut-parleurs.

➤ ***ESREC***

M. DEROBERT a reçu des plaintes amères concernant les heures d'ouverture de la nouvelle déchetterie. Il demande à la Mairie de s'adresser à l'Etat pour demander des heures d'ouverture plus conviviales.

Mme le maire se réjouit de cette intervention qui mettra plus de poids à la demande. C'est bien volontiers que l'Exécutif écrira à la direction de l'Environnement pour que cette déchetterie bénéficie d'horaires plus étendus, notamment le matin.

➤ ***Mandats***

M. GUEx indique qu'il a été extrêmement surpris que la régie Besuchet ait été mandatée pour l'exécution des travaux de l'école. Il souhaite que le rôle exact de la régie soit étudié en commission.

Mme le maire relève qu'il n'est pas toujours facile d'entreprendre des travaux dans un bâtiment, et qu'il est agréable d'avoir un mandataire performant pour épauler la Mairie.

Elle indique toutefois qu'elle a pris en compte la remarque et qu'une réflexion pourra être menée au sein de l'Exécutif.

M. RYCHNER pense qu'il ne faut pas rejeter le débat, mais l'Exécutif possède tous les pouvoirs en ce domaine et s'il estime le mode actuel comme indispensable pour continuer.

M. FEYER pense qu'un architecte serait préférable à un régisseur pour le suivi de ces travaux.

Mme HUMBERT précise que la personne mandatée n'est pas seulement régisseur, mais aussi ingénieur en transformation de bâtiments et que la Mairie entretient des relations normales avec la régie.

M. GRAND relève qu'il est usuel qu'une régie se préoccupe de l'ensemble des mandats, mais la question de fond est plutôt de s'interroger sur le choix de la régie mandatée.

M. GUEX estime inapproprié de mandater une régie pour des travaux dans des bâtiments administratifs.

Il ressort de cette discussion la question lancinante de savoir si la régie choisie est la bonne pour Genthod.

Finalement, il est proposé à toutes les commissions de demander à la mairie une liste des mandataires réguliers concernant chaque commission, comprenant le nom, la qualité des services, et de dresser ensuite un rapport de cas en cas. Le Conseil pourra alors être rassuré sur les relations entre mandants et mandataires.

Ce sujet devra être mis à l'ordre du jour de toutes les commissions avant la fin de la législature.

9. HUIS CLOS (NATURALISATION)

La séance publique est levée à 21h50.

La secrétaire
Arlette PORCHET

Le président
Michel DEROBERT